

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN D'ADMISSION EN DUT RENTREE 2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au DUT

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1:

La composition du jury d'admission des Diplômes universitaires de technologie (DUT) toutes spécialités et toutes options de l'IUT d'Allier comme suit :

Membres du jury:

Pascal BIWOLE, Président du jury, MCF, Directeur de l'IUT Francis GARY, Vice-président du jury, MCF, Directeur-adjoint de l'IUT

Claude DEVOTI, PRCE, Chef de département TC Moulins Xavier BRUNET, PRCE Corinne BRDYS, MCF, Chef de département GEII Christelle REY-BEROUHARD, PRCE Christophe VERHAEGE, MCF, Chef de département GTE Lydia MAIGNE, MCF Fabien CONORD, PRAG, Chef de département ICJ Liz JACQUEZ, MCF Gilles DURAND, PRAG, Chef de département GMP Jean-Luc BOUYERON, PLP Didier MOYA, PRCE, Chef de département MMI Vichy Christophe REY, MCF Sophie RODIER, MCF, Chef de département GLT Sandra SAID-JABNOUNE, MCF Olivier MAIFFREDY, PRCE, Chef de département TC Laurent MAIFFREDY, PRCE Jacques PARFAIT, Professionnel

Article 2:

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, LE 19/12/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Service 2 0 DEC 2019 François PAQUIS

Nathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

2 0 DEC 2019

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.